



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°48/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 65
Pour : 65 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y. Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemercier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

OBJET : attribution de subvention.

- Vu la demande de participation financière adressée par la maison d'économie solidaire
- Vu la compétence aide à l'action sociale exercée par la CC4R en Bray,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de 80 000€ à la maison d'économie solidaire située à la Chapelle aux Pots
- D'inscrire cette dépense au chapitre 65 du budget primitif 2024 de la CC4R
- D'autoriser le président à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°47/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 65
Pour : 65 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemerrier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

OBJET : Fongibilité des crédits en M57

Le Président rappelle que par délibération, le conseil communautaire a opté pour le passage au nouveau référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023.

Ce référentiel donne la possibilité au Président, si le conseil communautaire l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil communautaire le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au représentant de l'état pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. Le Président informe le conseil communautaire de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil communautaire, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

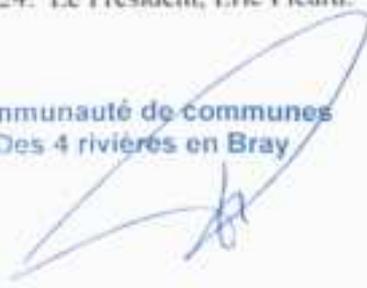
- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes
Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°46/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 65
Pour : 65 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y. Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemercier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

OBJET : attribution de subventions 2024.

- Vu les demandes de subvention adressées à la C.C.A.R
- Vu le règlement d'attribution des subventions,
- Sur proposition de la commission des finances qui s'est réunie le 7 mars dernier,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes et de mandater cette dépense au chapitre 65 du budget primitif 2024 :

Domaine de compétence	nom de l'association ou de l'organisme	attribution 2024
Tourisme	office du tourisme de Forges les Eaux	15 000,00 €
	office de tourisme des 4 rivières	25 000,00 €
	Mairie de La Hallotière (parc des houx)	2 000,00 €
	Total :	42 000,00 €
Enfance	centre de loisirs CARMA Argueil	20 800,00 €
	centre de loisirs de Forges les Eaux	6 000,00 €
	centre de loisirs les lutins Serqueux	5 500,00 €
	centre de loisirs de Galliefontaine	7 200,00 €
	projet jeunes CARMA	4 000,00 €
	spectacle marionettes Forges les eaux	500,00 €
	centre de loisirs de Gournay en Bray	6 000,00 €
	Total :	50 000,00 €
Culture	école intercommunale de musique du Pays de Bray Gournay en Bray	39 000,00 €
	école de musique de La Feuillie	6 500,00 €
	association au Bout de la Piste Roncherolles en Bray	5 000,00 €
	Lire en Bray Forges les Eaux	400,00 €
	association tourne la page Hodeng Hodenger	600,00 €
	l'art et la manière	3 000,00 €
	trait d'union gospel en Bray	10 000,00 €
	Harmonie Forges les eaux	1 450,00 €
	ABCD Ferrières en Bray	400,00 €
	Total :	66 350,00 €
Sport	A.S.C.A (football) Argueil	12 000,00 €
	A.S.G Football Gournay en Bray	12 000,00 €
	R.C.U.S.F (Rugby club union sportive) Forges les Eaux	7 000,00 €
	La Feuillie Cycliste	3 000,00 €
	Bois et Vallées VTT	2 500,00 €
	école de judo Jacques Lemaitre Forges les Eaux	400,00 €
	Forges Vélo's 76	1 275,00 €
	US Forges basket	2 000,00 €
	VELOCE CLUB ROUEN	3 500,00 €

action sociale	croix rouge unité locale du PAYS DE BRAY	5 000,00 €
	CARMA (Argueil)	15 000,00 €
	Alcool Addict 76	600,00 €
	Banque alimentaire de Rouen et sa région	15 800,00 €
	Forges solidarité	1 000,00 €
	PEP'76 (Gournay en Bray)	5 000,00 €
	Les restaurants du Cœur (Rouen)	3 000,00 €
	Mission locale du Talou (St Nicolas d'Aliermont)	10 000,00 €
	Total :	55 400,00 €
	Evènementiel / Autre	comice agricole du 1er et 2 juin à Forges les Eaux
A.F.S.E (fête du cheval) 27 et 28 juillet à Forges les eaux		10 000,00 €
Domaine de Merval		7 000,00 €
Passion tracteur collection 2024 Gournay en Bray		10 000,00 €
Provence en Normandie Forges les eaux		500,00 €
A.V.I.M. (aide aux victimes information médiation) Dieppe		500,00 €
Total :		34 000,00 €
Total :		300 425,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°45/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 65
Pour : 65 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y. Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemerrier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU GRADE DE REDACTEUR

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : assistant(e) de gestion administrative.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil communautaire de créer, à compter du 1^{er} avril 2024, un emploi permanent d'assistant(te) de gestion administrative relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de Rédacteur à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 7/35^{ème}.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade de Rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions d'Assistant(te) de gestion administrative à temps non complet à raison de 7/35^{ème}, à compter du 1^{er} avril 2024.

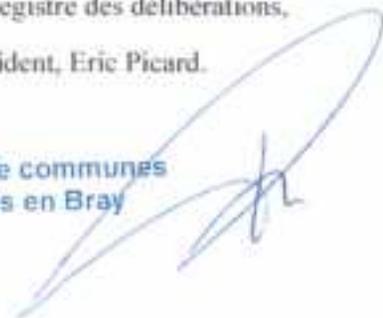
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif principal CC4R 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°44/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 65
Pour : 65 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y. Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemerrier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

OBJET : AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LA NATURE DES FONCTIONS OU LES BESOINS DES SERVICES LE JUSTIFIENT ET SOUS RESERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ETRE RECRUTE ARTICLE L. 332-8 2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que, conformément à l'article L. 332-8 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent en crèche relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe par délibération en date du 19 décembre 2019 à temps complet et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Président propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

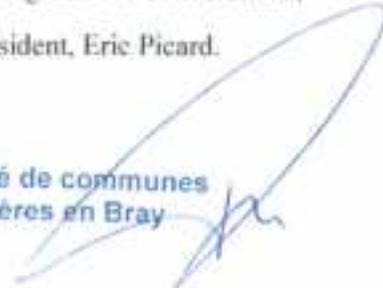
- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent polyvalent en crèche à temps complet, pour une durée déterminée d'un an renouvelable par reconduction expresse.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre au chapitre 012 du budget principal CC4R 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°43/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 65
Pour : 65 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbart D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y. Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés avant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemercier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU GRADE D'ATTACHE.

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : Directeur(trice) Général(e) des Services.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil communautaire de créer, à compter du 1^{er} avril 2024, un emploi permanent de Directeur(trice) Général(e) des Services relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade de d'Attaché territorial à temps complet.

Il précise que cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade d'Attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de Directeur(trice) Général(e) des Services à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2024.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif principal CC4R 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°42/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 65
Pour : 65 contre : 0 abstentions : 0

Étaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemercier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

OBJET : AVANCEMENTS DE GRADE 2024 – BUDGET CC4R

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit au tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe établi pour l'année 2024,

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,

Vu le tableau des emplois,

Le Président propose à l'assemblée :

- la **suppression** d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet,
- la **création** d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} avril 2024.

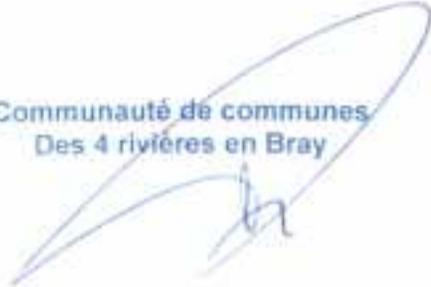
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif principal CC4R 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°41/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 65
Pour : 65 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y. Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés avant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemercier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

OBJET : Règlement de facturation du SIEOM.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le projet du règlement de facturation transmis à l'ensemble des élus communautaire et l'absence de remarques,
- Considérant que ce règlement est destiné à toute personne intervenant dans le processus de la facturation, y compris le Trésor public,
- Considérant que le règlement de facturation sera porté à la connaissance de toute personne qui le souhaite et disponible sur le site internet de la Communauté de communes des 4 rivières en Bray.

Le règlement de facturation a pour objet de définir les conditions et modalités de financement du Service Public de Gestion des Déchets ménagers et assimilés, réalisé sur le territoire et organisé par le SIEOM de la Communauté de communes des 4 rivières en Bray. Il constitue les clauses générales de tout contrat d'abonnement au SIEOM et s'applique à tout usager du SIEOM.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve le règlement de facturation du SIEOM,
- Autorise le Président à signer le règlement de facturation qui rentrera en vigueur au 1^{er} avril 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°40/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 65
Pour : 65 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufile A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemerrier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

OBJET : Autorisation de demande de subvention pour la rénovation globale et énergétique de la maison de santé de Gournay-en-Bray

- Vu le programme de rénovation de la maison médicale de Gournay en Bray
- Considérant que pour la rénovation du bâtiment des études, un maitre d'œuvre et des travaux sont nécessaires
- Considérant que le conseil doit délibérer pour autoriser le président à établir des dossiers de demande de subvention auprès des différentes instances administratives

Les demandes seront formulées sur la base du plan de financement suivant :

Etudes et missions	Base HT
Maitrise d'œuvre	45 000 €
Etudes	25 000 €
S/TOTAL études	70 000 €
Travaux	Base HT
Avant-projet	375 000 €
S/TOTAL estimations travaux	375 000 €

Total général : 445 000€ H. T

Les subventions sollicitées sont :

DETR	30 %
DSIL	30 %
Fonds vert	20 %
Auto-financement (emprunt)	20 %
	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

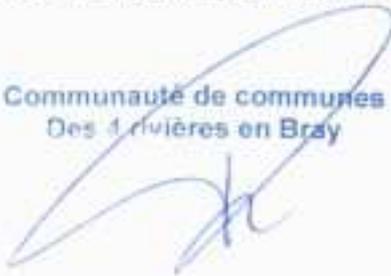
- D'approuver la phase d'avant-projet définitif,
- D'autoriser le Président à établir les dossiers de demande de subvention auprès des financeurs,
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette affaire,
- D'inscrire les dépenses au budget primitif 2024 de la C.C.4.R.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°39/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 65
Pour : 65 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Bagnat V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés avant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemerrier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Bagnat.

OBJET : modification des statuts du S.M.A du bassin de la Bresle.

- Vu la délibération n°2023-166 du S.M.A de la Bresle en date du 14 décembre 2023
- Vu la modification statutaire adoptée par les services de la Préfecture pour y ajouter les items 4, 11 et 12 de l'article L211-7 du code de l'environnement
- Considérant que la CC4R doit délibérer pour approuver la modification des statuts du syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, valide à l'unanimité, la modification des statuts du syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières de Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°38/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 65
Pour : 65 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y. Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemerrier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

OBJET : vote des taux des 4 taxes pour 2024.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'avis des membres de la commission des finances,
- Vu la proposition de laisser les taux identiques à l'an passé.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité, d'appliquer les taux ci-dessous pour l'année 2024 (identique à 2023) et donne tout pouvoir à Monsieur le président pour la mise en œuvre de cette décision :

- T.H : 2,86%
- T.F Bâti : 2,83%
- T.F non Bâti : 6,18%
- C.F.E : 2,16%.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°37/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 64
Pour : 64 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y. Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés avant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin,
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemercier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

OBJET : Approbation du compte administratif 2023 de la Z.A de Gaillefontaine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Président rappelle au conseil communautaire qu'il doit examiner et approuver le compte administratif 2023 de la ZA de Gaillefontaine.

Les opérations de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses	0.00
Recettes	52 664.77
Excédent de fonctionnement : 52 664.77	

Investissement

Dépenses	197 126.01
Recettes	0.00
Déficit d'investissement : 197 126.01	

Après avoir intégré les résultats de 2023, nous constatons au 31/12/2

- Un excédent de fonctionnement de : 52 664.77
- Un déficit d'investissement de 197 126.01

M. le Président ne prend pas part au vote du compte administratif 2023.

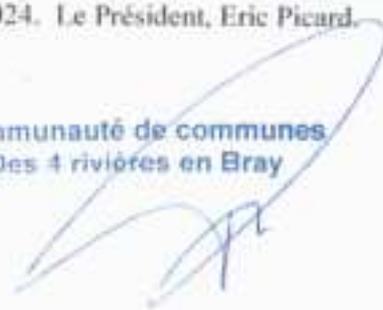
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2023 de la Z.A de Gaillefontaine.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°36/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 65
Pour : 65 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y. Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemercier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 Z.A DE GAILLEFONTAINE

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -197 126.01 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 52 664.77 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution - 001 de la section d'investissement de : -0.00 €

Un solde d'exécution - 002 de la section de fonctionnement de : 0.00 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 52 664,77 €

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°35/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 65
Pour : 65 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbart D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y. Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemerrier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

OBJET : vote du Budget primitif 2024 – Z.A de Gaillefontaine

M. le Président présente au conseil communautaire le budget primitif 2024 pour la Z.A de Gaillefontaine qui se présente comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	297 103.35 €
Recettes	297 103.35 €
Investissement	
Dépenses	488 877.16 €
Recettes	488 877.16 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 pour la ZA de Gaillefontaine.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations,
Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Dse 4 rivières en Bray



Communauté de Communes des 4 rivières

Note de présentation brève et synthétique du budget 2024

Budget Annexe - Zone d'Activité Communautaire de Gaillefontaine

La Zone d'Activités se situe sur la Commune de Gaillefontaine et est destinée à accueillir toutes entreprises dans le but d'une activité économique.

Les travaux à ce jour sont terminés et les terrains peuvent être vendus selon un tarif fixé à 9 € HT le m².

Une superficie d'environ 10 000 m² est disponible :

BUDGET 2024

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	297 103.35	297 103.35
Investissement	488 877.16	488 877.16

Fait à Gournay-en-Bray, le 28 mars 2024

Le Président,

Éric PICARD

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°34/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 65
Pour : 65 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y. Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemerrier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 du budget annexe de la Z.A DE LA FEUILLIE.

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 141 778.65 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0.40 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution - 001 de la section d'investissement de : -21 106.20 €
Un solde d'exécution - 002 de la section de fonctionnement de : 95.12 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 95.52 €

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°33/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 65
Pour : 65 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I, Deschamps F, Fournier L, Rimbart D, Nirlo J.M, Quesney Y, Broux E, Cosquer J.I, Nottias B, Dieutre S, Olivier D, Pelletier S, Fleury G, Lesueur G, Devillerval M.F, Canu J.N, Bos P, Lesueur C, Dupuis P, Asselin F, Dury P, Morda C, Aché S, Bellay M, Rouzé D, Picard E, Galloo G, Horcholle J, Billot D, Baguet V, Blondé J, Delenin A, Larchevêque F, Legendre F, Barthélémy N, Buquet J, Buquet J.M, Coaillet M, Delwarde J.C, Dion O, Defromerie M, Legay P, Cumont C, Devaux L, Carpentier S, Grisel J, Bourguignon F, Duval I, Mariette P, Beaufiles A, Lefebvre C, Scellier B, Ancelin C, Dion P, Gibaux M, Hautemayou M.O, Letellier J.P, Duflos J.Y, Troussé N, Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemercier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

OBJET : vote du Budget primitif 2024 – ZA de la Feuillie

M. le Président présente au conseil communautaire le budget primitif 2024 pour la ZA de la Feuillie qui se présente comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	302 320,90 €
Recettes	302 320,90 €

Investissement

Dépenses	417 592,90 €
Recettes	417 592,90 €

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 pour la ZA de la Feuillie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 3 avril 2024, Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



Communauté de Communes des 4 rivières

Note de présentation brève et synthétique Budget 2024

Budget Annexe - Zone d'Activité Communautaire de La Feuillie

Le Budget Annexe de la ZAC de La Feuillie se situe sur la Commune.

Il constitue un Budget Annexe de la Communauté de Communes des 4 rivières.

La Zone d'Activité est destinée à accueillir toutes entreprises souhaitant installer ou développer d'une activité économique pérenne et dynamique.

Les travaux sont entièrement terminés.

BUDGET 2024

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	302 320.90	302 320.90
Investissement	417 592.90	417 592.90

Fait à Gournay-en-Bray, le 28 mars 2024

Le Président,

Éric PICARD

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°32/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 64
Pour : 64 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbart D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemerrier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

OBJET : approbation du compte administratif 2023 du budget annexe de la ZAC de La Feuillie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Président rappelle au conseil communautaire qu'il doit examiner et approuver le compte administratif 2023 de la ZA de la Feuillie.

Les opérations de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses	296 730.78 €
Recettes	296 825.91 €
Résultat de l'exercice : 95.12 €	

Investissement

Dépenses	400 361.29 €
Recettes	379 255.09 €
Déficit d'investissement : 21 106.20 €	

Après avoir intégré les résultats de 2023, nous constatons au 31/12/2023

- Un excédent de fonctionnement de : 95.12 €
- Un excédent d'investissement de 120 672.00 €

M. le Président ne prend pas part au vote du compte administratif 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2023 de la ZA de la Feuillie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières de May



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°31/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 64
Pour : 64 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Bague V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y. Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemerrier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Bague.

OBJET : approbation du compte administratif 2023 du budget annexe du SIEOM.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'il doit examiner et approuver le compte administratif 2023 du SIEOM

Les opérations de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses	4 580 258.92 €
Recettes	4 848 388.50 €
	Excédent de fonctionnement : 268 129.58 €

Investissement :

Dépenses	279 106.78 €
Recettes	351 054.86 €
	Excédent d'investissement : 71 948.08 €

Après avoir intégré les résultats de 2022, nous constatons au 31/12/2023

- Un excédent de fonctionnement de : 814 852.05€
- Un excédent d'investissement de : 1 498 475.40€

M. le Président ne prend pas part au vote du compte administratif 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le compte administratif 2023 du budget annexe du SIEOM.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°30/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 65
Pour : 65 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y. Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemercier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

OBJET : vote du Budget primitif 2024 (budget annexe du SIEOM).

M. le Président présente au Conseil Communautaire le budget primitif 2024 du SIEOM qui se présente comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses	5 987 252 €
Recettes	5 987 252 €

Investissement :

Dépenses	982 123.94 €
Recettes	1 927 475.40 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le budget primitif 2024 du budget annexe du SIEOM.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE

Service d'élimination et de traitement des déchets ménagers et assimilés

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le SIEOM de la communauté de communes des 4 rivières ; elle est affichée dans les locaux du SIEOM.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 28 mars 2024 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au siège de la CC4R aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté d'optimiser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants en trouvant des pistes d'économie afin de ne pas avoir recours à une hausse de la fiscalité et de tendre à dégager de l'excédent permettant de financer les projets d'investissement avec un recours minimum à l'emprunt.

I - La section de fonctionnement

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du SIEOM.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°29/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 65
Pour : 65 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufils A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y. Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemer cier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 du budget annexe du SIEOM.

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 1 426 527.32 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 546 722.47 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution - 001 de la section d'investissement de : 71 948.08 €
Un solde d'exécution - 002 de la section de fonctionnement de : 268 129.58 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 48 923.94 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 814 852.05 €

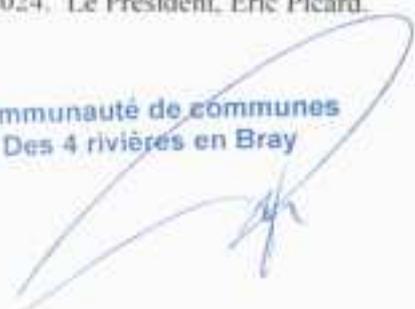
Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°28/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 65
Pour : 65 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y. Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés avant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P. Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemercier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 du budget principal de la CC4R.

Le Conseil Communautaire vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 139 250.90 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 1 239 161.82 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution - 001 de la section d'investissement de : 1 692 403.33 €

Un solde d'exécution - 002 de la section de fonctionnement de : 459 737.69 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 392 339.48 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 1 698 899.51 €

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de communes
Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°27/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 64
Pour : 64 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbert D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beaufiles A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemercier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Baguet.

OBJET Approbation du compte administratif 2023 (budget principal de la CC4R).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Président rappelle au conseil communautaire qu'il doit examiner et approuver le compte administratif 2023 de la CC4R.

Les opérations de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses	3 829 375.67 €
Recettes	4 289 113.36 €
Excédent de fonctionnement : 459 737.69 €	

Investissement

Dépenses	1 855 924.70 €
Recettes	3 548 328.03 €
Excédent d'investissement : 1 692 403.33 €	

Après avoir intégré les résultats de 2023, nous constatons au 31/12/2023 :

- Un excédent de fonctionnement de : 1 698 899.51 €
- Un excédent d'investissement de : 1 831 654.23 €

M. le Président ne prend pas part au vote du compte administratif 2023.

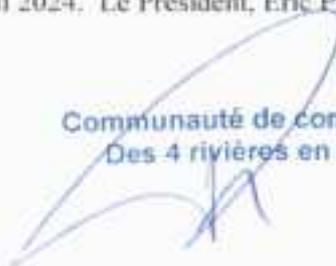
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2023 de la CC4R.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes
Des 4 rivières en Bray





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°26/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Gournay en Bray, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 11 mars 2024.

Nombre de membres en exercice : 80 présents : 60 Pouvoirs : 5 Votants : 65
Pour : 65 contre : 0 abstentions : 0

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbart D. Nirlo J.M. Quesney Y. Broux E. Cosquer J.L. Nottias B. Dieutre S. Olivier D. Pelletier S. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Rouzé D. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Billot D. Bague V. Blondé J. Delenin A. Larchevêque F. Legendre F. Barthélémy N. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C. Dion O. Defromerie M. Legay P. Cumont C. Devaux L. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Lefebvre C. Scellier B. Ancelin C. Dion P. Gibaux M. Hautemayou M.O. Letellier J.P. Duflos J.Y. Troussé N. Leroux C.

Absents excusés : R. Décarnelle, S. Joly, S. Goulay.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- J. Decoudre excusé, pouvoir à C. Lesueur
- T. Martin excusé, pouvoir à F. Asselin.
- J.P Henry excusé, pouvoir à M. Bellay
- P. Lemercier excusé, pouvoir à F. Legendre
- T. Hermand excusé, pouvoir à C. Leroux

Secrétaire de séance : Valérie Bague.

OBJET : vote du budget primitif 2024 (Budget principal de la CC4R).

M. le Président présente au conseil communautaire le budget primitif 2024 pour la CC4R qui se présente comme suit :

Fonctionnement	
Dépenses	5 495 327 €
Recettes	5 495 327 €
Investissement	
Dépenses	3 757 644 €
Recettes	3 757 644 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2024 pour la CC4R.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le : 3 avril 2024. Le Président, Eric Picard.

Communauté de Communes
Des 4 rivières en Bray



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 RIVIERES EN BRAY

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes des 4 rivières ; elle sera affichée dans les locaux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 28 mars 2024 par le conseil communautaire. Il peut être consulté sur simple demande au siège de la CC4R aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté d'optimiser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants en trouvant des pistes d'économie afin de ne pas avoir recours à une hausse de la fiscalité et de tendre à dégager de l'excédent permettant de financer les projets d'investissement avec un recours minimum à l'emprunt.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la Communauté de Communes des 4 Rivières. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation), incluant notamment les prestations de service, et les frais de personnels ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à la mise en œuvre de projets structurants intercommunaux comme la construction de maison médicale, l'aménagement économique et touristique.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'EPCI.

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux produits de recettes fiscales et aux dotations d'intercommunalité.